

Compte-rendu du Conseil d'école du 16 Janvier 2018

Personnes présentes:

Représentants de l'administration: M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur de l'école primaire (Président de séance); Mme Patricia REYNAUD, proviseur-adjoint; Mme Hélène AUBLE, DAF.

Représentants des personnels: Mme Corinne MARCEL-HUET; Mme Marine JULIAN; Mme Marielle AWAD; Mme Jennifer ZERATHE; Mme Annabel LEPINETTE; Mme Stéphanie DUCORNEZ; Mme Marion BOUSCARLE; Mme Séverine YAMAGUCHI; M. Christophe SCHMITLIN.

Représentants des parents d'élèves FLT - FAPEE: Mme Murielle INO; Mme Hélène KATO; Mme Tomoko TAKEUCHI; Mme Romana GAJDA; Mme Elisabeth BEAUFORT; M. Hatem EL-NASHAR; M. Pierre-François VILQUIN.

Absents excusés:

Représentants de l'administration: M. Philippe EXELMANS, proviseur, chef de l'établissement; Mme Goudet-Trotet, Inspectrice de l'Education Nationale en résidence à Pékin.

Représentants des parents d'élèves FLT – FAPEE: Mme Priscilla BERGERET; M. Guillaume FERNET (remplacé par Mme Elisabeth BEAUFORT); M. Simon SERVERIN (remplacé par Mme Romana GAJDA).

Ordre du jour: Point unique

- Déménagement à l'école No. 6 de certains niveaux du primaire.

Déroulement de la séance:

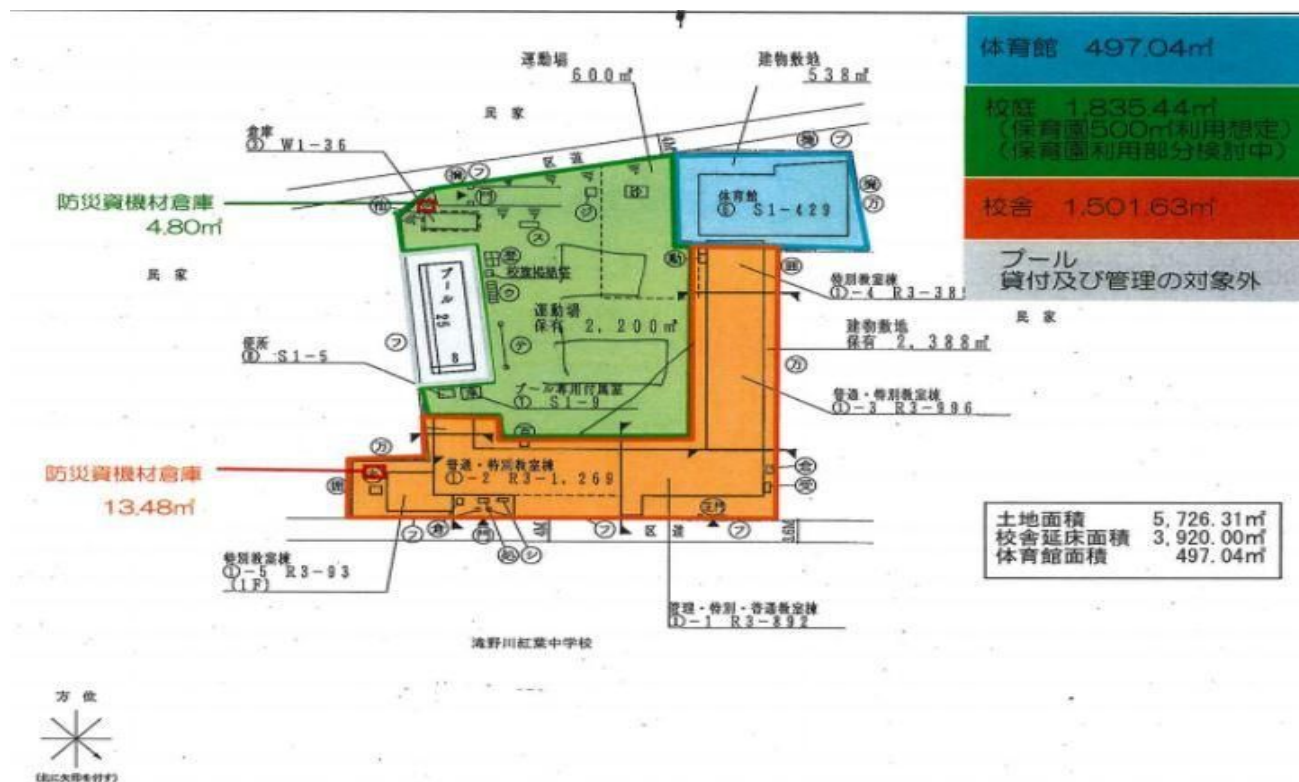
Le conseil commence à 16h avec un mot d'accueil de la part du Président de séance, M. SANSEBASTIAN, directeur de l'école primaire. Souhaitant la bienvenue aux parents et le corps enseignant, il procède à la désignation des secrétaires de séance (Mme Jennifer ZERATHE, enseignante des classes bilingues GS et CP, est désignée secrétaire et M. Hatem EL-NASHAR, parent d'élève, représentant FLT est désigné secrétaire adjoint) pour la rédaction du compte-rendu.



Il explique que ce conseil d'école extraordinaire se réunit pour un avis sur le déménagement à l'école No. 6, appelée pour l'instant « Annexe », et rappelle que le conseil est une instance consultée pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école.

Il indique que le lycée a déjà eu une réflexion sur les besoins à trouver des locaux supplémentaires, compte tenu de la conjoncture actuelle et la croissance constante des effectifs. La problématique se pose avec le nombre important de demandes d'inscriptions, la contrainte posée par la dimension actuelle des locaux et la forte présence de parents Français déjà installés depuis un certain temps ou qui arrivent en cours d'année. Il ajoute également que l'objectif est de travailler ensemble afin que tout le monde se sente bien.

Le directeur avoue que le lycée a de la chance d'avoir trouvé un site aussi près de l'établissement, et donne ensuite un aperçu général de l'Annexe : bâtiment (partie en couleur orange), cour (partie en couleur verte), gymnase (en bleu) et piscine (en blanc, inutilisable).



Il explique que le conseil des maîtres s'est tenu le 10 janvier, et a émis un avis qui est de commencer par le déménagement d'un seul niveau (classes de CM2) pour la rentrée 2018.

Mme Patricia REYNAUD, proviseur-adjoint, prend la parole pour préciser que les contraintes du secondaire se développent comme au primaire: ouverture d'une 4ème classe de 6ème et d'une 4ème classe de 5ème, ainsi qu'une 5ème classe de 6ème dans trois ans. En même temps, le lycée commence à accueillir de nouveaux élèves en 1ère et terminale (les effectifs de ces classes étaient auparavant des montées de cohorte).

Elle explique que la croissance des effectifs amène le lycée à une saturation complète. Le secondaire a vraiment besoin de récupérer les 4 salles du dernier étage déjà accordées au primaire il y a trois ans. Elle ajoute

qu'aucune salle n'est disponible au secondaire, d'où l'inquiétude de l'équipe administrative concernant l'organisation des examens en cours de formation (par exemple les examens en expression orale), et la possibilité d'annuler des cours dû à ce manque constant de salles.

Le proviseur-adjoint souligne également que l'Annexe pourra libérer 9 salles de l'établissement si 2 niveaux du primaire déménagent ; une partie serait récupérée par le secondaire et l'autre par le primaire.

Côté travaux, le LFIT aura recours à un cabinet d'étude Japonais sur Tokyo, composé notamment d'architectes. Ce cabinet fera une proposition (vers le mois de février) après avoir reçu le cahier des charges (où les enseignants concernés par le déménagement ont déjà commencé à travaillé dessus), et une décision sera prise le plus vite possible pour entamer les travaux nécessaires au printemps en vue d'un déménagement en septembre 2018. Le prochain conseil d'école, prévu en mars 2018, abordera ce point en détails.

Le conseil passe en revue le schéma de l'école No. 6 (ci-dessous):

- Une entrée fixe sera dédiée pour le LFIT, autre que l'entrée principale.
- Au rez-de-chaussée (1F), il y a trois salles dédiées au lycée. La première pourrait être réservée à l'accueil et le secrétariat. La fonction des deux autres salles n'est pas encore fixée.
- Au 1^{er} étage (2F), le lycée peut utiliser au quotidien la cage d'escalier.
- Tout le 2^{ème} étage (3F) est réservé au lycée avec 9 salles de la même dimension que les salles de cours de l'établissement actuel + 2 autres salles plus grandes.
- La plupart des salles sont climatisées. Le climatisation est récente dans 7 des salles.
- Les couloirs sont spacieux et lumineux, avec des murs vitrés à la manière japonaise et des ouvertures d'aération.
- Les toilettes sont mixtes avec style occidental et Japonais.
- La cour sera partagée, de manière temporelle, par les élèves du lycée et les enfants de la crèche. On aura besoin de définir les temps d'utilisation plus tard.
- Les modalités de partage des espaces ne sont pas encore définies.
- 1 escalier est réservé au LFIT pour accéder au 2^{ème} étage, et 1 escalier supplémentaire en cas d'urgence (évacuation).

Côté logistique et budgétaire, le LFIT prévoit à court terme un déménagement sur 2 niveaux de l'élémentaire, et une location sur 4 ans avec objectif d'acheter l'Annexe dans l'avenir.

Ils indiquent que la cohabitation avec la partie Japonaise nécessite du temps et surtout que le partage des lieux soit défini précisément de manière détaillée en amont. Ils soulignent qu'un seul escalier pour les deux niveaux à la fois CM1 et CM2 nécessite une bonne logistique.

Les représentants du cycle 3 citent que les enseignants du CM2 ont accepté de déménager et demandent en contrepartie que ce soit uniquement pour un seul niveau pour la première année. Ils reconnaissent que les élèves de ce niveau sont plus autonomes et donc les déplacements entre les deux bâtiments seront plus faciles pour des élèves de cet âge.

Il serait aussi possible d'envisager un déménagement supplémentaire en cours d'année, si cela s'avère nécessaire.

Pour répondre à une question des parents, le directeur indique que les élèves feront l'aller – retour au LFIT pour quelques séances sportives et/ou utiliser la piscine, ainsi que pour prendre quotidiennement les bus scolaires.

Les parents se demandent s'il est prévu d'avoir une infirmerie sur place à l'Annexe. Le directeur indique qu'il est prévu d'avoir un lieu d'accueil pour les premiers soins avec un personnel sur place habilité à apporter les premiers soins. Cet espace pourra accueillir un élève malade ou blessé avec un coin repos (1 lit). L'infirmière de l'établissement actuel ne se déplacera qu'en cas d'urgence.

Concernant la restauration, il y a déjà une cuisine dans l'Annexe utilisée pour la crèche et à laquelle on ne peut pas accéder. Le directeur souligne qu'il n'est pas envisageable d'un point de vue budgétaire de recréer une cuisine, et explique que l'administration est plutôt favorable à l'externalisation des repas, soit par le biais d'un prestataire de restauration qui sert les écoles du quartier ou d'un autre prestataire extérieur, soit par l'envoi de repas préparés en amont à la cantine du LFIT.

Les parents demandent à ce qu'il soit possible aux parents concernés de visiter l'Annexe après les travaux. Le directeur indique qu'une visite sera organisée pour les parents, avec aussi une forte implication des enfants concernés.

Les enseignants se demandent si les architectes possèdent tous les éléments concernant les travaux nécessaires, et si l'enveloppe budgétaire pourra couvrir ces travaux, surtout au niveau de l'insonorisation et le renforcement des salles. Le directeur affirme que tous les points seront traités avec le cabinet d'étude.

Les enseignants soulignent également l'importance d'avoir dans le cahier des charges concernant les travaux une salle des maîtres, une BCD, une infirmerie et un secrétariat.



Avant de clôturer la séance, le directeur demande l'avis des parents sur les niveaux qu'ils considèrent favorables à un déménagement au nouveau bâtiment. Après discussions entre les représentants des parents, l'accord est donné pour les CM2 et CM1. Les parents notent également la demande des enseignants (déménagement des classes de CM2 uniquement pour l'année prochaine) et souhaitent connaître la proposition du cabinet d'étude avant d'émettre un avis sur 1 ou 2 niveaux à faire déménager.

A la fin de la séance, le Président, M. SANSEBASTIAN, remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 17h15.

Secrétaires de séance

Hatem EL-NASHAR
Jennifer ZERATHE

Président de séance

Gilles SANSEBASTIAN